



Rapporteur : M. SOHIER

49255

Commission n°1

12 - Aménagement et développement des territoires

12.5 - Soutien aux territoires - Littoral

Le jeudi 21 mars 2024 à 09h30, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE

Absents et pouvoirs :

Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), Mme BILLARD (pouvoir donné à Mme COURTEILLE), M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme GUIBLIN), M. COULOMBEL (pouvoir donné à Mme MESTRIES), M. GUIDONI (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), M. MORAZIN (pouvoir donné à Mme MOTEL), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE), Mme TOUTANT (pouvoir donné à Mme MORICE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h00.

Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-1 ;

Vu les orientations budgétaires 2018 présentées lors de la session du 25 janvier 2018, actant la présentation à l'Assemblée départementale d'un rapport annuel sur les différentes interventions et perspectives en faveur du littoral ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 7 février 2024 relative au soutien aux territoires - Littoral ;

Exposé :

Le littoral breillien (175 kilomètres de côtes, Rance maritime incluse) présente de nombreuses richesses (environnementales, historiques, culturelles, architecturales et patrimoniales) et une dynamique de projets qui contribue à l'identité maritime du territoire d'Ille-et-Vilaine, marquent sa spécificité et favorisent son attractivité et son rayonnement.

Le Département accompagne son évolution en contribuant à la prévention de ses fragilités et à l'expression de ses potentialités, au travers de ses politiques sectorielles (espaces naturels sensibles, tourisme, habitat, mobilités, vie sociale en particulier) et en soutenant les démarches de territoire qui concourent au développement intégré de la frange littorale.

I- STRUCTURER LES COOPERATIONS EN FAVEUR DES ENJEUX LITTORAUX

Les territoires littoraux font face à des contraintes et défis spécifiques qui appellent des coopérations adaptées. Le Département y prend pleinement part en soutenant les projets portés par les collectivités locales.

Ainsi, le Département a approuvé en septembre dernier la charte du Parc naturel régional Vallée de la Rance Côte d'Emeraude ainsi que son adhésion au futur syndicat mixte d'aménagement et de gestion qui se mettra en place en 2024 sous condition de validation définitive du projet par le ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires.

Dans un autre contexte et s'agissant du territoire de la Baie du Mont-Saint-Michel, les acteurs locaux, sous l'égide de l'InterScot, ont finalisé en 2020 le plan de paysage, 1^{ère} étape d'un futur plan de gestion attendu par l'Etat pour confirmer, 40 ans après son classement, l'inscription du bien par l'Unesco. Le comité de pilotage s'est réuni 1 fois en 2023 et 3 réunions publiques se sont tenues. La perspective demeure le dépôt du dossier auprès de l'Etat courant 2024, en vue d'obtenir le renouvellement de l'inscription de ce territoire au patrimoine de l'Unesco.

Le Département contribue également au financement des opérations du programme d'actions de prévention des inondations (enveloppe initiale de 3 198 000 euros en 2017, revue à 421 880 euros en 2024 à la suite de l'évolution significative du programme de travaux sur la baie). Une convention a été conclue en 2022 avec Saint-Malo Agglomération, actualisant le calendrier des opérations pour la partie malouine. En 2023, le Département a pris acte de la création du nouvel organe dédié (le Syndicat mixte de la Baie du Mont-Saint-Michel) portant la maîtrise d'ouvrage de la problématique de la submersion marine pour le secteur de la Baie. Il a confirmé son intervention pour le programme d'études préalable actualisé, pour lequel une convention sera proposée en 2024.

En intégrant le syndicat mixte Vigipol, qui a pour mission d'accompagner les collectivités littorales dans la prévention et la gestion des pollutions maritimes, le Département marque son engagement solidaire aux côtés des acteurs territoriaux.

II- PRESERVER ET AMENAGER DURABLEMENT LE LITTORAL

L'achèvement des travaux de réaménagement de la pointe du Grouin au printemps sera un fait marquant de l'année 2024. Ce projet ambitieux de 4,5 millions d'euros hors taxes permettra à la fois de mieux préserver ce site exceptionnel et d'accueillir le public dans de meilleures conditions à partir du printemps prochain. Le conservatoire du littoral a conduit quant à lui une démarche comparable sur le site de la pointe de la Varde, en partenariat avec la ville de Saint-Malo. Ce chantier s'achèvera en ce début d'année 2024.

Plus globalement, la desserte en mode doux ou décarboné des sites naturels relève d'un enjeu d'

avenir pour lequel plusieurs opérations ou projets sont envisagés ou déjà engagés : liaison douce en site propre entre Cancale et la gare de la Gouesnière dans le cadre de Mobilités 2025, réflexion sur le devenir à moyen terme de la RD 201 au droit de l'anse du Guesclin, section particulièrement sensible à l'ensablement et au recul du trait de côte. Le comité de pilotage local mis en place avec l'Etat, Saint-Malo Agglomération et les communes concernées doit permettre de construire un plan d'action répondant aux enjeux d'environnement, de mobilité, de tourisme et de vie locale, à une échelle adaptée et dans un contexte d'accélération des effets du changement climatique.

Le franchissement doux de la Rance constitue également un enjeu fort de mobilité sur le territoire littoral breillien. Sur la base d'études de faisabilité complémentaires, le comité de pilotage s'est réuni fin 2023 et a écarté la solution « tout-ouvrage », au bénéfice de la solution par encorbellement côté sud. Compte-tenu du temps nécessaire à la concrétisation d'un projet, plusieurs scénarios de type services pourraient être étudiés ou expérimentés à court terme avec les partenaires locaux, afin de répondre aux attentes de solutions de mobilités douce domicile-travail.

Dans une frange littorale sous tension, la préservation des paysages et du foncier naturel ou agricole est un défi aigu et permanent. Le Département poursuit son action avec des acquisitions venant en particulier conforter et enrichir les propriétés existantes. En 2023, quatre hectares répartis sur les communes de Saint-Suliac, Saint-Malo et Saint-Coulomb, ont été acquis sur la frange littorale. Le Département contribue également à la réflexion « Terres de côte » qui a identifié des parcelles à vocation légumière sur ce secteur géographique et vise à établir une charte commune.

Le développement touristique du littoral sera soutenu par l'action de l'Agence de développement touristique départementale "Ille-et-Vilaine Tourisme" en faveur des professionnels et des territoires. Pour sa part, le Département participe directement au rayonnement culturel et touristique via notamment le musée Manoli et le sémaphore de la pointe du Grouin. Depuis 2022 des coopérations se sont enclenchées concrètement entre les 2 sites.

Plus généralement, l'année 2024 pourrait marquer le démarrage d'une réflexion sur le devenir du sémaphore au sein de l'espace naturel reconfiguré de la pointe du Grouin, et plus globalement, ses fonctions envisageables ou souhaitées en tant que porte d'entrée du littoral breillien voire comme vitrine des actions du Département.

Décide :

- de prendre acte des actions conduites ou soutenues par le Département et envisagées pour l'année 2024 afin de répondre aux enjeux spécifiques du littoral ;
- de retirer, afin de sécuriser le processus d'élaboration du budget primitif 2024, la délibération portant sur le même objet présentée et votée lors de la session du 7 février 2024.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité**.

Transmis en Préfecture le : 25 mars 2024

ID : AD20240268

Pour extrait conforme